

**AUDITEURS ASSOCIES OUEST**  
**Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.000 Euros**  
**Siège social : Espace performance – Bât. C3 – Espace Rouge – 35769 SAINT GREGOIRE**

**RCS RENNES 479 245 565**

-=-=-

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2011**

L'an deux mille onze, et le 1<sup>er</sup> octobre à 9 heures, les associés se sont réunis à Saint Grégoire, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation des Gérants.

Sont présents ou représentés :

Madame Catherine LE POUL, Propriétaire de six cent quatre vingt dix neuf parts, ci	699 parts
Mademoiselle Corinne CHABERNAUD, Propriétaire d'une part, ci	1 part
La SARL HL FINANCES, représentée par Monsieur Jean-Luc HEBERT, co-gérant, Propriétaire de trois cents parts, ci	300 parts

Madame Catherine LE POUL, préside la séance en qualité de co-gérante associée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport du gérant
- le texte des résolutions proposées

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Modification des statuts consécutive à une cession de parts.
- Transfert de siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts.
- Pouvoirs à donner.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du Gérant et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première Résolution :

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance d'un acte de cession de parts intervenu entre Monsieur Patrick FONDEVILLA, Monsieur Jean-Paul MACE d'une part et la Société HL FINANCES d'autre part, en date des 13 mai 2010 et 30 septembre 2010, décide de consentir à ladite cession de parts et de modifier comme suit les articles 8 & 9 des statuts, pour tenir compte de la nouvelle répartition des parts :

CIP

H/L CL

## Article 8 – APPORTS

### 8.1. – Formation du capital social

A la constitution de la société, il a été apporté :

#### Apports en espèces

• Madame Catherine LE POUL	6 990 €
• Monsieur Lucien JAFFRE	10 €
• Monsieur Patrick FONDEVILA	500 €
• Monsieur Jean-Paul MACE	2 500 €

Total de l'apport en numéraire 10 000 €

Ladite somme de – 10 000- DIX MILLE – EUROS a été déposée sur un compte ouvert au nom de la Société en formation auprès de la banque du CREDIT AGRICOLE agence de NOYAL SUR VILAINE ainsi qu'il résulte de l'attestation de dépôt des fonds délivrés par ladite Banque en date du 12 octobre 2004 et qui demeure en annexe des présentes.

Suivant acte sous seing privé en date du 14 juin 2007, Monsieur Lucien JAFFRE a cédé 1 part détenue au capital de la société OUEST EXPERTS CONSEILS – AUDITEURS ASSOCIES au profit de Mademoiselle Corinne CHABERNAUD.

Ladite cession a été autorisée par une assemblée générale extraordinaire en date du 15 juin 2007.

Suivant acte sous seing privé en date des 13 mai et 30 septembre 2010, Messieurs Patrick FONDEVILA et Jean-Paul MACE ont cédé respectivement 50 parts et 250 parts détenues au capital de la société AUDITEURS ASSOCIES OUEST au profit de la Société HL FINANCES, représentée par son co-gérant, Monsieur Jean-Luc HEBERT.

Ladite cession a été autorisée par une assemblée générale extraordinaire en date du 1<sup>er</sup> octobre 2011.

## Article 9 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de DIX MILLE (10 000) Euros.

Il est divisé en MILLE (1 000) parts sociales de DIX (10) Euros de valeur nominale chacune numérotées de 1 à 1 000 inclus, entièrement souscrites et libérées et réparties entre les associés au prorata de leurs apports, savoir :

➤ Madame Catherine LE POUL à concurrence de SIX CENT QUATRE VINGT DIX NEUF parts sociales, ci Numérotées de 1 à 699 inclus	699 parts
➤ Mademoiselle Corinne CHABERNAUD, à concurrence de UNE part sociale, ci Numérotée 700	1 part
➤ La SARL HF FINANCES, représentée par son co-gérant, Monsieur Jean-Luc HEBERT, à concurrence de Numérotées de 701 à 1 000 inclus	300 parts

TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL, SOIT MILLE PARTS 1 000 parts

Les associés déclarent expressément que toutes les parts représentant le capital social leur appartiennent, sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus, correspondant à leurs apports respectifs et sont toutes entièrement libérées.

La société membre de l'Ordre communique annuellement à la Commission Régionale d'inscription des Commissaires aux comptes, la liste des associés ainsi que toute modification apportée à cette liste. Elle sera tenue à la disposition des pouvoirs publics et de tout tiers intéressé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CIP

WJC ce

Deuxième résolution :

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de :

Espace Performance – Bât C3 – Espace Rouge – 35769 SAINT GREGOIRE

A :

4, allée Marie Berhaut – 35000 RENNES.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts :

Article 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

4, allée Marie Berhaut  
35000 RENNES

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par :

  
Catherine LE POUL

Corinne CHABERNAUD

La SARL HL FINANCES  
Représentée par Monsieur Jean-Luc HEBERT, co-gérant



